

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS**Projet de parc éolien relancé à Collonges-Dorénaz**

**En avril dernier, le Tribunal cantonal a rejeté les derniers griefs contre le projet d'implantation de deux nouvelles éoliennes entre Collonges et Dorénaz. Ce jugement n'ayant pas fait l'objet d'un recours à l'instance supérieure, le projet reprend avec la procédure de demande d'autorisation de construire, dix-sept ans après la mise à l'enquête du Plan d'aménagement détaillé.**

«Nous allons enfin pouvoir poursuivre ce projet, se réjouit Daniel Fournier, président de RhônEole. Il nous aura fallu attendre 17 ans!...»

La société RhônEole, en mains publiques, développe les parcs éoliens de Martigny (Courtis Neufs) et Collonges/Dorénaz (Dents du Midi). La construction du parc des Dents du Midi a commencé en 2005, par l'implantation de la première machine valaisanne, l'éolienne-test Cime de l'Est, à Collonges. Deux ans plus tard, un Plan d'aménagement détaillé (PAD) pour un parc éolien est mis à l'enquête publique. Les citoyens de Dorénaz et Collonges approuvent le projet en assemblée primaire, respectivement le 18 décembre 2007 et le 16 juin 2008.



Depuis lors, un particulier a formulé différents griefs contre ce projet, ce qui a nécessité plusieurs études complémentaires, notamment en ce qui concerne la protection contre le bruit, l'atteinte au paysage, la projection d'ombres clignotantes ou encore la compensation des surfaces d'assolement.

Le dernier recours a été rejeté par le Tribunal cantonal en avril dernier et, comme ce jugement n'a pas fait l'objet d'un appel auprès du Tribunal fédéral, l'homologation du PAD des Dents du Midi par le Conseil d'État, prononcée en septembre 2023, entre donc désormais en force.

Prochaine étape : la constitution d'un dossier de demande d'autorisation de construire pour deux machines de plus. Ce type de dossier intégrant de nombreuses études, son dépôt devrait se faire à l'automne 2025, pour une autorisation espérée à l'horizon du printemps 2027. Le parc projeté, qui comptera au total trois éoliennes, devrait produire quelque 18 GWh/an, soit de quoi alimenter 4000 ménages.

---

**Contacts**

**Daniel Fournier**, président du Conseil d'administration de RhônEole, 079 401 76 36 / [d.fournier@fmsa.ch](mailto:d.fournier@fmsa.ch)

**Paul-Alain Clivaz**, coordination de projet de RhônEole et responsable Transition et services énergétiques chez Genedis, 079 277 36 79 / [paul-alain.clivaz@genedis.ch](mailto:paul-alain.clivaz@genedis.ch)

---